

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

SUR

**LES PROJETS DE COMPTE ADMINISTRATIF ET DE BILAN
D'ACTIVITÉS
DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2005**

**LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE LA RÉGION
POUR L'EXERCICE 2006**

Adopté en séance plénière du 21 juin 2006

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

- .Sur le projet de Décision Modificative n° 1 de la Région/Budget supplémentaire
pour l'exercice 2006**
- .Sur le projet de Compte Administratif de la Région pour l'exercice 2005**
- .Sur le projet de Bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2005**

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement adopte le préambule du présent document et les avis formulés ci-joints par ses commissions.

○○○○○○_ ○○○○

Préambule

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement note que le Compte administratif pour l'exercice 2005 s'inscrit dans la stratégie de la collectivité régionale en matière budgétaire depuis 1998.

La grande rigueur connue depuis le précédent mandat dans les arbitrages successifs est maintenue pour cet exercice. Il en résulte une situation financière saine essentiellement caractérisée par :

- un résultat final s'élevant à 227,5 M€ devant permettre le financement de l'essentiel des investissements pour l'exercice 2006 ;
- une maîtrise de l'endettement de la collectivité et le maintien d'une capacité à mener à terme la programmation pluriannuelle des investissements ;
- une diminution des écarts entre prévisions et réalisations, tant en engagement qu'en mandatement, illustrant l'effort de la collectivité pour que le budget primitif préfigure les réalisations du compte administratif ;
- une augmentation des mandatelements sur les secteurs relevant du développement humain.

Cependant, il garde à l'esprit les arbitrages politiques intervenus au Budget primitif 2006 : coupes dans les secteurs de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur, de la culture, du sport, ... (voir tableau).

Evolution des crédits de paiement par secteur entre 2005 et 2006

Secteurs	BP 2005 CP	BP 2006 CP	2006/2005	Comparaison aux exercices précédents
Enseignement secondaire	71,2 M€	59,4 M€	-16,6%	niveau inférieur à celui connu en 2002
Enseignement supérieur	14,9 M€	6,8 M€	-54,1%	niveau comparable à celui de 2003
Culture	28,3 M€	22,7 M€	-19,8%	niveau comparable à celui de 2003
Sport	13,7 M€	10,5 M€	-23,3%	niveau le plus bas depuis 2000
Total	128,2 M€	99,5 M€	-22,4%	

Le C.C.E.E. se montre donc d'ores et déjà inquiet quant au bilan qui sera fait de l'exercice en cours ; ceci d'autant plus que la collectivité prévoit, dans le cadre de la DM1, une diminution du recours à l'emprunt à hauteur de 83 M€ persistant ainsi dans une logique d'économie réalisée, pour une grande part, au détriment du développement humain. Or, les secteurs de la culture, de l'éducation, du sport, du socio-éducatif, ... contribuent à une dimension qualitative du développement, essentielle à l'épanouissement de l'Homme réunionnais et à un développement durable.

Par conséquent, le C.C.E.E. incite la collectivité, conformément à son engagement pris dans le cadre du projet de mandature 2004 – 2010, à investir fortement dans ces secteurs.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE LA COMMISSION 1

sur le Bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2005

Culture

1] D'une manière générale, la commission note que le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2005 est conforme aux « Orientations générales pour la mandature 2004-2010 » en matière de politique culturelle. Celles-ci prévoyaient la participation du Conseil Régional à la valorisation de l'identité réunionnaise » et s'inscrivaient dans le « projet fédérateur » de la Maison de l'Unité Réunionnaise et des Civilisations (MURC), tout en n'occultant pas « l'ensemble des actions menées par la collectivité en matière culturelle : l'aide à la création et à la diffusion dans les domaines de la littérature, du théâtre, des arts plastiques, des spectacles vivants, le soutien aux équipements réalisés au niveau communal, intercommunal ou régional, tels que les médiathèques, les musées, les scènes, la formation aux métiers culturels, les aides à la mobilité, l'enseignement de la musique et de la danse à travers le Conservatoire National de Région, le soutien au développement de l'audiovisuel, du cinéma ou des nouvelles technologies, ... autant d'interventions de la Région qui irriguent la vie culturelle ».

Toutefois, à l'examen de ce bilan, la commission note à travers une analyse comparative des orientations budgétaires et du budget primitif du Conseil Régional pour l'exercice 2005, qu'une réorientation de la politique culturelle régionale semble s'être opérée.

En effet, dans ses orientations budgétaires, le Conseil Régional qui héritait au 1^{er} janvier 2005 de nouvelles compétences en matière d'inventaire général du patrimoine, affichait sa volonté de développer une politique ambitieuse en matière de sauvegarde du patrimoine (matériel, architectural, littéraire, immatériel .cf. pages 136 et 137 – Orientations budgétaires 2005 – Secteur « culture »).

Dans le Budget primitif, le Conseil Régional inscrivait comme axe d'intervention la sauvegarde du patrimoine architectural, historique et ethnographique avec des aides pour la restauration du bâti créole et « des édifices d'intérêt patrimonial... en partenariat avec les communes et les associations », la réalisation d'études historiques ou ethnologiques sur le patrimoine.

Aussi, la commission s'étonne-t-elle que l'activité de la collectivité régionale 2005 en matière de patrimoine se résume seulement :

- à la protection du petit patrimoine bâti ;
- au soutien d'actions associatives « en faveur de la connaissance et de la protection du patrimoine, ... notamment pour des expositions, des manifestations et de l'équipement ;

- au développement du projet de Maison de l'Unité Réunionnaise et des Civilisations (dont le montant des interventions n'est pas stipulé) avec :
 - .la charte pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel réunionnais ;
 - .Zarboutan nout kiltir ;
 - .la collecte du patrimoine culturel réunionnais du temps présent.

Par ailleurs, considérant que le Bilan d'activités du Conseil Régional devrait en principe refléter la mise en œuvre du Budget primitif, la commission aurait aimé, à la lecture de celui de 2005, retrouver les actions prévues (au Budget primitif 2005) pour l'Insectarium de La Réunion, le Musée Stella Matutina et la Maison du Volcan, le FRAC, le Projet Scientifique Culturel de l'Ecomusée de Salazie, l'actualisation du schéma d'aménagement culturel. Par conséquent, la commission s'interroge sur les actions menées par la collectivité régionale dans ces domaines en 2005.

Enfin, considérant :

- d'une part, l'importance du travail des associations en matière de création culturelle,
- d'autre part la nécessité, tant pour leur viabilité économique que pour l'activité de création en elle-même, de percevoir le plus rapidement possible les aides régionales,
- et, compte tenu de l'état des postes budgétaires de la Région au 31 décembre 2005 (cf. pages 167-168 du document budgétaire et comptable – Compte administratif pour l'exercice 2005) qui mentionne 124 postes vacants,

la commission suggère à la collectivité régionale de renforcer le service culturel régional, afin que les dossiers et projets présentés par les associations soient validés et financés dans le 1^{er} trimestre de l'année d'exécution des projets.

2] En ce qui concerne l'approche sectorielle, la commission formule les remarques suivantes :

► À propos de la **MURC**

Tout d'abord, la commission s'interroge toujours sur :

- les modalités de fonctionnement de cette structure, d'autant quelle n'a pas d'informations sur l'emploi au sein de la MURC en terme de postes, de profils..., sur les actions de formations à développer d'ores et déjà, pour que l'ensemble des postes soient pourvus par des Réunionnais ;
- les coûts de fonctionnement d'une telle structure et son incidence sur les crédits consacrés à l'activités culturelle réunionnaise ; la MURC peut-elle être le seul acteur de ce développement culturel ?

- les dynamiques et les activités qui devront être créées par la MURC et qui vont permettre à la structure de rendre pérenne son fonctionnement.

Ensuite, alors que le Conseil Régional déclare dans son projet de mandature que « la réalisation de cet équipement devra se poursuivre en ... anticipant sur son indispensable articulation avec les autres structures existantes », la commission regrette que, dans le Bilan d'activités de la collectivité régionale, rien n'est rapporté dans ce sens et rien ne lui permet de comprendre comment le Conseil Régional va positionner la MURC dans l'ensemble des structures muséales régionales.

De plus, la commission qui a été informée que la MURC sera un musée du temps présent, se demande s'il ne vaudrait pas mieux, dans ce cas, mettre en exergue l'unité réunionnaise (reflet de la situation actuelle), analyser les mécanismes de sa construction avec l'apport des différentes civilisations et ainsi accompagner notre inévitable mouvement de créolisation.

► À propos de la **littérature réunionnaise, des langues et cultures régionales**, la commission note avec satisfaction l'effort conséquent de la collectivité régionale. En effet, 53 600 euros ont été consacrés à la littérature réunionnaise pour soutenir des projets visant au développement écrit et oral de la langue et 144 380 euros ont été investis dans le secteur des langues et cultures régionales. Aussi, la commission l'encourage-t-elle à soutenir encore ce secteur et compte même sur une action encore plus volontariste du Conseil Régional dans un domaine relevant de sa compétence.

► En ce qui concerne le **Pôle Régional des Musiques Actuelles**, la commission se réjouit que le Conseil Régional reconnaisse cette structure dans ses missions d'information, de formation, d'expert et de collectage du patrimoine musical.

Comme le souligne le rapport sur le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2005, la confirmation de l'impact du Label Takamba en matière de patrimoine, le partenariat particulièrement fructueux en matière de formation avec la salle du Kabardock dans le cadre des « Rencontres – Voix du Sud », ont notamment démontré l'efficacité et la lisibilité des actions menées par cette structure.

► Enfin, pour ce qui est de la **danse**, la commission reconnaît les efforts consentis par la collectivité régionale en direction des compagnies professionnelles et les actions menées en faveur de la danse amateur et de la danse indienne.

Elle souligne la qualité du travail effectué par l'ensemble des acteurs du secteur de la danse, notamment les bons résultats¹ de la Fédération de Danse de La Réunion lors du concours national 2006.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Sur la forme, la commission tient à souligner la clarté et la lisibilité du rapport présenté sur les TIC et sur le fond, elle juge satisfaisantes et encourageantes les actions entreprises par la collectivité régionale dans ce domaine.

Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

¹ Un 1^{er} prix avec félicitations du jury, 6 premiers prix, 13 deuxièmes prix, 4 troisièmes prix et 2 mentions dans le cadre d'un concours réunissant 2000 danseurs pour 952 passages. Le Quotidien de La Réunion du jeudi 8 juin 2006.

AVIS DE LA COMMISSION 2

sur le Bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2005

La commission observe que les dépenses en matière de Formation Professionnelle ont augmenté en 2005 : les mandatements en section de fonctionnement s'élèvent à 84 133 002,17 € contre 80 883 878,07 € en 2004.

Elle relève également l'engagement fort de la collectivité pour faire de La Réunion un véritable pôle d'excellence et de rayonnement dans le domaine de la Recherche.

Toutefois, dans le cadre de l'Éducation et plus particulièrement de l'Enseignement secondaire-Lycées, la commission note que, depuis le début de sa mandature, la collectivité régionale a choisi de s'engager dans une politique « prudente » qui l'a conduite inévitablement à des choix ayant pour conséquence un « ralentissement » de ses investissements. Le développement et l'épanouissement de la jeunesse réunionnaise étant inscrits parmi les priorités de la mandature, la commission aurait souhaité voir la collectivité mener, dans ce domaine, une politique plus ambitieuse.

Éducation et Mobilité

Enseignement secondaire – Lycées

- Constructions

La collectivité régionale ayant affirmé dans son projet de mandature son ambition de construire de nouveaux lycées pour répondre à la croissance de la population scolaire et de veiller à un objectif de lycées à « taille plus humaine », elle aurait dû décider dès l'année 2005 d'une accélération des nouvelles constructions. Force est de constater qu'un seul nouveau chantier (St-Paul IV) a vu le jour en 2005 pour une mise en service prévue à la rentrée scolaire 2007.

Ce bilan se traduit également par un écart important entre les AP et les CP (-2 M €).

La commission constate également que l'élaboration du PPI-4 pourtant annoncée dans les Orientations budgétaires 2005 n'est pas mentionnée. Aussi, s'interroge-t-elle sur la volonté de la Région d'inscrire la construction des lycées parmi ses priorités d'intervention.

Par ailleurs, la commission apprécie que la collectivité intègre le concept de Haute Qualité Environnementale dans les nouvelles constructions.

Dans ce domaine, elle rappelle sa demande d'évaluation de ce concept concernant le Lycée Saint André III tant en matière de confort thermique, d'énergies renouvelables et des retombées sur les résultats scolaires.

- Fonctionnement des établissements

La commission note avec satisfaction que l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée aux lycées publics et privés pour leur fonctionnement matériel connaît une augmentation de + 14 %. Cet effort contribue à offrir à la communauté éducative et aux élèves un cadre de vie et de travail optimum.

- Aide à l'acquisition de manuels scolaires

La commission attire une nouvelle fois l'attention de la collectivité régionale sur la lourdeur de la logistique de gestion de « Primo Livres » pour les associations de parents d'élèves, logistique qui reste entièrement à leur charge (Cf. avis sur le Budget primitif 2006 du Conseil Régional). Aussi, rappelle-t-elle la nécessité de revoir ce dispositif en adoptant les « chèques livres » adressés directement par la collectivité à toutes les familles de lycéens réunionnais.

Le taux de réalisation des mandatements (72%) laisse une marge de manœuvre suffisante pour permettre la mise en œuvre de ce nouveau système.

Enseignement primaire

La commission note avec satisfaction la réalisation des actions (hors compétence) en faveur de la rénovation du bâti scolaire. Elle renouvelle son souhait de voir la Région reconduire et relancer un programme pluriannuel d'aide aux communes afin que tous les élèves puissent bénéficier d'un environnement favorable à leur développement.

Enseignement Supérieur et Recherche

La commission note les engagements tenus en faveur des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche réalisées sur le site universitaire du Tampon, même si les Orientations budgétaires 2005 prévoyaient la construction de trois amphithéâtres alors qu'un seul sera livré en juin 2006.

Dans le domaine du soutien à la Recherche, la commission souligne la difficulté de retrouver dans le Bilan d'activités les différentes actions définies dans les Orientations budgétaires 2005. En effet, les interventions en faveur de la poursuite des programmes de recherche à l'Université sont répertoriées dans le secteur Éducation et Mobilité alors que les interventions au bénéfice des autres organismes de recherche sont énumérées dans le secteur Aménagement, Environnement et Déplacement.

La commission se félicite des efforts soutenus apportés à l'Université avec un taux d'engagement proche de 100 %, mais elle a du mal à estimer ce même indicateur dans l'implication pour les autres organismes de Recherche.

Elle observe également que la mise en place du Comité d'orientation et du Comité d'experts scientifiques et techniques souhaitée dans les Orientations budgétaires 2005 n'a pas été effectuée.

Ces orientations prévoyaient un panel d'actions spécifiques dont certaines ont bien été tenues, comme la valorisation des travaux de recherche et de leurs auteurs ou la mise en place du projet de Cyclotron en cours. Cependant, la commission relève que d'autres actions n'ont pas fait l'objet de financement spécifique, comme le projet Pôle de la Mer.

Par ailleurs, la commission regrette l'absence d'information concernant le renforcement des actions de soutien aux étudiants de première année en difficulté, pourtant affiché dans les Orientations budgétaires 2005 pour lutter contre l'érosion et l'échec en première année universitaire.

Elle rappelle que les difficultés rencontrées par ces étudiants sont avant tout le résultat d'une orientation par défaut. L'effort doit par conséquent porter avant tout sur l'ouverture d'un plus grand nombre de places dans les BTS. Le manque d'information des jeunes sur les métiers existants est aussi une source d'orientation par défaut vers les filières universitaires classiques.

Mobilité

La commission note avec intérêt le large panel d'aides en faveur des publics en mobilité éducative qu'il s'agisse de l'allocation de première installation, des stages en entreprise, des bourses régionales d'études secondaires, des programmes d'échanges.

Toutefois, il lui semble indispensable d'accorder une attention particulière à différents axes qui contribueraient efficacement à la consolidation de cette politique de mobilité :

- le développement d'un schéma prévisionnel des emplois,
- la mise en place d'un outil d'information, d'aide et de suivi des publics en mobilité,
- un accompagnement des jeunes lors de leur insertion dans le pays de leur choix.

De fait, la commission souscrit :

- d'une part à la refonte de la Charte de la Mobilité qui prévoit notamment la mise en place d'une mission de coordination indispensable dans le cadre du partenariat ;

- d'autre part à la création de l'Observatoire de la Mobilité et des Migrations. Cet observatoire devra être cet outil de suivi et d'aide à l'intégration professionnelle (à la fois au service des personnes en mobilité et des employeurs).

Toutefois, elle regrette que la mise en place du tableau de bord avec indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant les aides publiques de la mobilité et du guichet unique tels que décrits dans les Orientations budgétaires 2005 n'ait pas été effective. Elle espère que ces outils seront opérationnels en 2006 et permettront d'avoir notamment une lisibilité sur le calendrier des versements des aides dont peuvent en particulier bénéficier les jeunes.

Formation Professionnelle

Sur la forme

La commission fait remarquer que le Bilan d'activités tel qu'il est présenté pour le secteur de la Formation Professionnelle a perdu en clarté (insertion de nouveaux rapports sectoriels, non reprise du tableau d'orientations) par rapport au document des orientations budgétaires.

Cette disparité dans la présentation ne facilitant pas la compréhension et l'évaluation de l'action régionale dans ce domaine, la commission suggère à la collectivité d'adopter une présentation unique sur l'ensemble de l'exercice (Orientations budgétaires, Projet de Budget primitif, Bilan d'activités).

Sur le fond

La commission rappelle le lien étroit entre la formation professionnelle et les dispositifs de la mobilité.

Elle attend ainsi que les dispositifs du nouveau Plan Régional de Développement des Formations élaboré en 2005 et adopté en 2006 puissent prendre en compte à la fois les besoins de notre île en matière d'emplois ainsi que ceux de la France métropolitaine qui connaît déjà un manque de main d'œuvre qualifiée.

C'est dans ce sens que la commission constate avec satisfaction qu'en 2005, l'action de la collectivité régionale dans le domaine de la formation professionnelle s'est traduite par :

- l'accompagnement des branches professionnelles,
- le cofinancement de l'étude prospective sur les emplois et métiers dans le secteur sanitaire, social et médico-social,
- le cofinancement de l'Observatoire des Compétences du BTP,
- et le financement des études prospectives sur les emplois et métiers de l'environnement et du Parc National.

Pour ce qui est du **soutien de la formation continue des salariés** des Très Petites Entreprises et des Petites et Moyennes Entreprises, la commission souhaite que la collectivité régionale facilite le dialogue social à travers la mise en œuvre d'une « charte de l'aide et de l'accompagnement des branches professionnelles ».

Cet accompagnement devra aussi se faire par une incitation de ces mêmes petites entreprises à s'engager dans le dispositif **Validation des Acquis de l'Expérience**.

S'agissant de ce nouveau mode de validation, la commission note avec satisfaction le succès des Points Relais Conseils : ils ont accueilli en 2005 plus de 3000 personnes dont 2 793 ont bénéficié d'un entretien conseil (584 en 2003 ; 2 416 en 2004).

Elle souhaite cependant voir la collectivité s'engager, avec ses partenaires, dans une politique de validation des acquis par l'expérience bien plus ambitieuse, touchant un plus grand nombre de salariés, débouchant sur une réelle reconnaissance des compétences acquises, participant ainsi à une réelle valorisation des savoir-faire et des métiers.

Le PRDF doit ouvrir et consolider ces perspectives d'accompagnement et d'incitation. Ce faisant, la collectivité participera pleinement à l'épanouissement de l'Homme réunionnais au travail et à la valorisation des métiers.

La commission rappelle en outre l'importance de la mise en place d'un plan prévisionnel de l'ensemble des emplois publics et privés, notamment dans les secteurs soulignés comme prioritaires dans le projet de mandature.

Concernant les **dispositifs de formation nouveaux**, elle relève la mise en place d'un Diplôme Universitaire de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme (LCI) cofinancé par l'État et la Région à hauteur chacun de 50 %, soit un engagement de 20 150 €.

En matière de lutte contre l'illettrisme (LCI), la collectivité a également soutenu les actions LCI en faveur des publics en difficulté, ce dont la commission se réjouit. Elle note ainsi que 510 jeunes inscrits en mission locale ont pu bénéficier du dispositif LCI cofinancé par l'État.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène tant chez les adultes que chez les jeunes Réunionnais (20 % de jeunes de 16 ans repérés en situation d'illettrisme chaque année), la diversité des publics mais aussi la multiplicité des facteurs, la commission encourage la collectivité régionale à amplifier ses interventions dans ce domaine.

Elle espère que les propositions formulées par le Conseil Régional dans le cadre de la résolution sur l'illettrisme (adoptée par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 1^{er} mars 2006) seront ainsi suivies d'effet.

S'agissant de la **formation professionnelle des adultes**, la commission note avec intérêt l'établissement d'un cadre contractuel entre la Région et l'AFPAR qui lui confie une mission d'intérêt général en matière de gestion des formations FPA.

Elle relève le taux de réussite aux examens des stagiaires de l'AFPAR (83 % des effectifs).

En outre, elle prend acte des efforts de la collectivité dans le domaine des centres de formation, que ce soit pour la réhabilitation des centres AFPAR que la création du Centre de Formation aux métiers de l'Automobile et des Transports. Certains programmes enregistrant cependant des retards (par exemple : CFAT de Saint-Pierre), la commission souhaite que la collectivité accélère son rythme de construction et de réhabilitation.

La commission partage avec intérêt les efforts de la collectivité dans le domaine de l'**Apprentissage**.

Elle note l'évolution du nombre d'apprentis ainsi que l'augmentation de leur taux d'insertion.

Coopération régionale

Sur la forme

La commission relève une présentation par le Conseil Régional de son Bilan d'activités en trois points :

- la coopération multilatérale,
- la coopération bilatérale,
- les autres aspects de la coopération régionale.

Sans nier l'intérêt fonctionnel d'une telle présentation, la commission aurait aimé une présentation plus stratégique de l'activité 2005 du Conseil Régional suivant **les axes** retenus par la collectivité :

- favoriser l'intégration de La Réunion dans son environnement régional ;
- faire de la coopération régionale, aussi bien gouvernementale que décentralisée, un atout majeur au service du codéveloppement durable de La Réunion et des pays de la zone.

Un tel effort de forme assorti d'une répartition budgétaire plus fine des actions menées par le Conseil Régional en 2005 permettrait de mieux évaluer la politique de la collectivité régionale dans le domaine de la coopération.

Sur le fond

Comme le souligne le premier paragraphe du rapport, la Région, tout au long de l'année 2005, aura conduit de multiples actions de coopération régionale avec les pays de l'océan Indien et « parfois même au-delà ».

Le dernier paragraphe du présent rapport porte une appréciation sur le bilan de la collectivité régionale puisqu'il est précisé que « s'il en fallait une preuve supplémentaire, un tel bilan témoigne bien de la vitalité de la coopération régionale développée à partir de La Réunion, ainsi que du dynamisme de notre collectivité en ce domaine ».

Pour la commission, le bilan du Conseil Régional traduit effectivement une activité intense de la collectivité et tous azimuts. Parmi ces diverses actions, la commission note avec satisfaction la tenue de la deuxième édition du festival « culturel tournant » dans le cadre de la COI, en mai à Madagascar.

Ce type d'initiative et, de manière générale, toute coopération dans les domaines culturel, sportif, éducatif doivent, selon l'avis du C.C.E.E., être soutenus par la collectivité régionale. De même, la commission relève avec intérêt le financement d'un appui technique des microprojets pour les Comores. Pour la commission, cet axe d'intervention doit être généralisé car, en complément des grands projets, les microprojets participent à la construction d'une coopération durable.

Aussi, pour faciliter le travail des acteurs de terrain et en particulier la coopération mise en œuvre par les associations et les ONG, la commission rappelle la proposition du C.C.E.E. de créer une agence de coopération régionale (centrée sur la culture, le sport, la formation et l'environnement) au sein de laquelle pourrait être abrité un centre de ressources chargé notamment :

- d'informer et de former les associations sur les législations et plus généralement, sur l'environnement des pays de la zone,
- de conseiller les associations à propos des circuits de formation existants,
- d'aider les associations dans la constitution des dossiers pour monter un projet,
- de proposer aux associations des partenariats relevant de leur secteur.

Sur le plan budgétaire

La commission relève un taux de réalisation moyen (54,1%) sur le plan du mandatement des dépenses en section de fonctionnement soit 1 113 402 € réalisés sur les 2 058 148 prévus. Le taux de réalisation en section investissement est quant à lui faible : 13,3% soit 13 270 € réalisés sur les 100 000 € prévus.

La commission a bien noté l'amplification des engagements des projets au titre du programme INTERREG III : 1 885 317 € et s'en félicite. Elle s'inquiète toutefois de la multiplication des contraintes réglementaires européennes dont le résultat pourrait aboutir à terme à une contribution effective de l'Union Européenne inférieure aux sommes initialement budgétisées pour la coopération océan Indien.

Affaires européennes

De manière générale, l'inquiétude concernant l'effort réel de l'Union Européenne se pose dans le contexte de négociation des fonds européens pour la période 2007-2013. S'agissant du DOCUP 2000-2006, la commission relève avec satisfaction la gestion optimale de la Région et de l'AGILE.

Aucun dégageant d'office n'a été constaté fin 2005. Ont été atteints les objectifs « qui visaient en particulier :

- à maintenir le plus haut niveau de certification des dépenses programmées afin d'éviter toute perte de crédits communautaires sur les 4 fonds ;
- à procéder des ajustements de la maquette du programme dans une gestion anticipatrice en vue de préparer la phase de solde de celui-ci dans les conditions optimales ;
- à maintenir un niveau élevé de préfinancement, niveau du FSE principalement ».

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE LA COMMISSION 3

sur le Bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2005

Aménagement et déplacements

- Révision du SAR

Dans ce domaine, la commission juge favorables les actions menées dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional. Elle note :

- la richesse de la composition de la commission chargée de l'élaboration du nouveau SAR et se réjouit d'une telle diversité ;
- la mise en place d'une équipe projet spécifique formée de quatre agents ;
- l'accompagnement de la démarche par la réalisation d'études confiées à des acteurs différents ;
- un investissement continu dans les instances d'élaboration des documents d'urbanisme à différentes échelles (schémas de cohérence territoriale, plan locaux d'urbanisme, schémas de secteur) ;
- le développement progressif du système d'information géographique.

- Politique foncière

Sur ce point, la commission note la poursuite du programme d'intervention foncière avec l'acquisition de 22 terrains représentant plus de 40 ha et près de 4 M€. Elle aurait toutefois apprécié que le Bilan d'activités fasse état de la répartition géographique de ces terrains ainsi que de leur destination principale (équipements publics, logements, zones d'activités économique).

- Endiguement des ravines

En matière d'endiguement des ravines, la commission constate que le résultat demeure aussi mitigé qu'en 2004, exercice au cours duquel 35 opérations avaient été déprogrammées. Cela a également représenté des baisses importantes :

- plus de 70% des crédits engagés en 2005,
- environ 40% des crédits de paiement alloués en 2006.

La commission réitère donc son souhait de voir la collectivité jouer un rôle de coordinateur en initiant la réalisation d'un Schéma Directeur Global d'Endiguement des Ravines. Ce travail permettrait d'assurer :

- la cohérence des aménagements au sein de chaque bassin versant ;
- la maîtrise d'ouvrage de ces travaux ;
- la liaison avec les orientations du futur SAR.

- Déplacements

La commission note, comme pour les précédents exercices, que la part consacrée aux déplacements reste très importante (49,5% des engagements et 36,97% des mandatements concernant les interventions de la collectivité).

Elle souhaite que les modes de transport, tels que le bus ou les deux-roues motorisés ou non, profitent également de l'engagement régional dans ce domaine.

Environnement

La commission relève la diversité des actions dans ce secteur :

- gestion et protection du milieu marin et des espaces littoraux avec notamment le travail initié sur la gestion intégrée de la côte ouest de l'île ;
- gestion et protection des espaces naturels et écosystèmes terrestres où le projet de parc national prend une place importante aux côtés des actions soutenues par la collectivité et développées par des acteurs aussi divers que le CIRAD forêt, le Conservatoire Botanique National de Mascarin, le BRGM ;
- gestion et protection des milieux dulcaquicoles à travers un soutien à l'Office de l'eau, ainsi qu'à l'ARDA ;
- participation à la mise en œuvre du PREDIS/PREDAMA ;
- soutien aux actions de sensibilisation en faveur de l'environnement ;
- conduite d'une politique de maîtrise de l'énergie.

Toutefois, la commission s'interroge sur le soutien de la collectivité dans le secteur de l'environnement ; ceci d'autant plus que le secteur enregistre une baisse de près d'un quart des engagements, de 13% des mandaterments réalisés en 2005 ainsi qu'une coupe de plus de 40% des CP au Budget primitif 2006.

Tourisme

Le C.C.E.E. avait souhaité dans ses précédents avis que le transfert de compétence réalisé au profit de la Région dans le domaine du tourisme soit l'occasion de mettre en œuvre, sur la base du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique (SDATR), une politique touristique volontariste ; et ce d'autant plus que la crise liée au chikungunya est aujourd'hui suffisamment grave pour que la Région, désormais chef de file en matière de tourisme, prenne des mesures rapides pour redynamiser la destination Réunion.

Cependant, la solution ne saurait être trouvée dans la mise en place précipitée d'une structure unique de type « Agence Tourisme Réunion » ; projet qui, après une longue période d'hésitation, souffre désormais d'une crise de confiance des acteurs.

Sport et socio-éducatif

Concernant ce secteur, la commission se montre surprise par l'analyse faite par la collectivité de sa propre activité.

Comment la commission pourrait-elle croire que “l’année 2005 [ait] permis à la fois d’insuffler une nouvelle dynamique à la politique sportive et socio-éducative du Conseil Régional” (p.168) alors qu’il est précisé deux paragraphes plus loin que “l’intervention de la Région s’est inscrite dans la continuité des opérations engagées antérieurement [...]” ?

Comment croire à ce nouveau souffle alors que l’année 2005 a été marquée par une baisse de crédits pour plusieurs secteurs (voir tableau suivant) ?

Axes		Montant 2004	Montant 2005	Variation
Responsabiliser le mouvement sportif réunionnais	Contrats d’objectifs	1 004 225 €	886 330 €	- 117 895 € soit -11,74%
	Ligues et comités	723 600 €	671 500 €	- 52 100 € soit -7,2%
Soutien du Projet Sportif Local		362 809 €	291 559 €	- 71 250 € soit -19,64%
Accompagner le développement des activités socio-éducatives	Aide à la création d’emplois	316 158 €	152 635 €	- 163 523 € soit -51,72%
	Classes nature	30 000 €	27 102 €	- 2 898 € soit -9,66%

La commission regrette particulièrement la baisse importante des crédits concernant l’aide à la création d’emplois. Elle aurait souhaité en connaître les causes. Par ailleurs, elle reste dans l’attente, conformément à sa demande formulée dans le cadre de l’avis sur le Bilan d’activités 2004, d’une analyse des causes de la faible part représentée par les postes d’animateurs socio-éducatifs. Les associations du secteur socio-éducatif n’ont-elles pas été en mesure de pérenniser ces emplois ? Si c’est le cas, quel accompagnement la collectivité envisage-t-elle ?

Concernant le P.S.L., la commission attire de nouveau l’attention de la collectivité sur le fait que, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport d’activités depuis plusieurs exercices, le Comité Régional des Offices Municipaux du Sport (CROMS) n’est plus responsable de l’évaluation ni quantitative, ni qualitative des projets.

Enfin, la commission note favorablement la participation de la collectivité pour offrir aux lycées des équipements sportifs de qualité. Elle encourage également la poursuite des aides à l’équipement des communes. Elle aurait souhaité un engagement de même ampleur dans le domaine de l’offre de structures d’accueil utilisables pour les activités relevant du secteur socio-éducatif.

Adopté à l’unanimité.